

DELIBERATION

REUNION DU 1^{er} AVRIL 2019

Convocation du 26 mars 2019

Affichage du 2 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : C. PICHOT, J. CHEUL, F. TANTY, adjoints,
D. BAËTÉ, T. HERNANDO, D. LEJEUNE, B. LEMAIRE, M.P. PLANTÉ.

Étaient absents excusés : G. BOUAZIZ (pouvoir à F. TANTY), F. RIBOUST (pouvoir à A. BOUTIN).

Élection du secrétaire de séance

J. CHEUL est élue secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, le Maire demande aux conseillers de respecter une minute de silence, à la mémoire de Jean-Claude FOUQUET, qui nous a quittés voici un mois.

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 février 2019

C. PICHOT souhaite apporter une précision : le Syndicat des Gymnases a demandé une aide financière, par le biais des communes, aux Communautés de Communes, et non pas directement.

D. BAËTÉ demande que soit retirée la phrase : « il ne sait pas ce que veut dire « vecteur d'informations », qu'il juge inutile.

Aucune autre observation n'est formulée. Le compte-rendu de la séance du 28 février 2019 est approuvé par 10 voix pour et une abstention (T. HERNANDO pour absence).

Comptes administratifs 2018

1/ Eau / Assainissement

Le maire laisse la parole à F. TANTY.

Ce dernier informe les conseillers que l'affectation du résultat de l'exercice 2018 fera l'objet d'une délibération ultérieure. En effet, une rencontre avec Chartres Métropole est envisagée, afin de préciser les comptes au 31 décembre 2018, et la quote-part financière qui resterait acquise à la commune.

Le total des dépenses de la section d'exploitation s'élève à 103.744,99 euros.

F. TANTY évoque les redevances pollution et modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau (pour un total de 20.204,28 euros) qui concerne l'exercice 2017. Les sommes relatives à l'exercice 2018 ont été perçues par la commune, mais seront payées par Chartres Métropole. Elles entreront dans la négociation avec Chartres Métropole.

Le montant des salaires reversé à la Commune (imputation 6411 pour 16.143,07 euros) sera une perte nette pour le budget communal sur l'exercice 2019. Le maire évoque une convention passée avec Chartres Métropole pour des interventions ponctuelles des agents communaux sur le réseau d'eau, à hauteur d'environ 2.000 euros.

L'imputation 60611 - achats d'eau au Syndicat de Soulaire est à O. Il n'a pas été possible de connaître le montant de cette dépense, qui a été payée directement par Chartres Métropole.

F. TANTY évoque ensuite la dernière annuité d'emprunt réglée sur l'exercice 2018. La commune transfère à Chartres Métropole un budget exempt de dettes financières.

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 127.665,01 euros.

On retrouve les redevances pollution et modernisation des réseaux perçues pour l'exercice 2018. La prime d'épuration (imputation 741 - 5.183,37 euros) concerne l'exercice 2017. Celle de 2018 devra entrer dans les négociations avec Chartres Métropole.

Compte tenu de l'excédent antérieur (28.368,48 euros), le total des recettes est de 156.033,49 euros.

La section d'exploitation présente donc un excédent de 52.288,50 euros.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 31.186,48 euros.

On retrouve les différents comptes d'immobilisations, ainsi que l'annuité d'emprunt.

La somme de 3.707,75 euros concerne le remplacement d'une pompe du poste de relevage.

Les recettes s'élèvent à 96.693,30 euros, dont 44.898,68 euros au titre de l'excédent antérieur.

La somme de 5.268,64 euros (imputation 1641) représente une régularisation d'imputations comptables, présente également en dépenses.

La section d'investissement présente un excédent de 65.516,82 euros. F. TANTY expose que nous devrions récupérer cet excédent au niveau de la commune. Dans l'absolu, on transfère une entité juridique à une autre entité juridique, qui est censée reprendre le passif et l'actif au 31 décembre de l'exercice. Si Chartres Métropole décide que tout va bien avec notre réseau d'eau, ils peuvent décider de garder la totalité ou abandonner les anciens amortissements.

A.BOUTIN précise que nous sommes dans le flou concernant plusieurs transferts de compétence. Les travaux de la CLETC n'avancent pas. On reçoit, notamment, encore des factures pour les analyses de l'eau, et des factures d'électricité, qui sont renvoyées à Chartres Métropole.

F. TANTY dit qu'il faudra faire une décision modificative en cours d'année, lorsque les comptes auront été validés avec Chartres Métropole.

Il précise que c'est la même chose pour la commune. On ne sait pas où on en est réellement au niveau trésorerie. Les régularisations au niveau de la CLETC risquent de peser lourd pour le budget d'une petite commune (deux années à régulariser). Le montant des excédents est faussé de par ces incertitudes financières.

F. TANTY informe les conseillers que le compte administratif présenté est strictement en conformité avec le compte de gestion de la Trésorerie.

Le maire rappelle qu'il ne peut participer au vote. Il laisse la parole à C. PICHOT et quitte la salle.

C. PICHOT reprend les résultats de l'exercice 2018, et demande aux conseillers de se prononcer sur le compte administratif du service Eau / Assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018 du service Eau / Assainissement, tel qu'il a été présenté.

Le maire rejoint l'assemblée.

Approbation du compte de gestion 2018 pour le service Eau / Assainissement

Les conseillers ont été destinataires des feuillets reprenant les résultats d'exécution du compte de gestion de la Trésorerie. Comme indiqué, ils sont similaires aux résultats du compte administratif présenté. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2018 de la Trésorerie, pour le service Eau / Assainissement.

2 / Commune

F. TANTY présente ensuite le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 302.254,48 euros. F. TANTY précise aux conseillers qu'il n'y a pas de grand bouleversement par rapport à l'année antérieure. Les charges de personnel s'élèvent à 122.720,95 euros. Dans les autres charges de gestion courante (chapitre 65), on retrouve des dépenses (aide sociale département - Syndicat électrique...) qui sont prises en charge par Chartres Métropole, et doivent être intégrés aux travaux de la CLECT.

F. TANTY précise qu'il reste un emprunt à rembourser sur la commune, pour les travaux du giratoire.

Le total des recettes de fonctionnement de l'exercice s'élève à 363.813,93 euros, stables également par rapport à l'exercice antérieur.

Le résultat de la section pour l'exercice 2018 s'élève à 61.559,45 euros.

Compte tenu de l'excédent antérieur 186.549,63 euros, le total des recettes est de 550.363,56 euros, et le résultat de la section de fonctionnement de 248.109,08 euros.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 32.099,36 euros. Les recettes s'élèvent à 61.451,47 euros dont 20.000 euros de réserves de l'exercice antérieur.

La section d'investissement présente donc un excédent de 29.352,11 euros.

Soit un excédent d'exercice de 277.461,19 euros.

La parole est donnée à C. PICHOT, qui redonne les résultats globaux de l'exercice, et demande aux conseillers de se prononcer sur le compte administratif de la Commune pour 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018 de la Commune, tel qu'il a été présenté.

Le maire rejoint l'assemblée.

Approbation du compte de gestion 2018 pour la Commune

Les conseillers ont reçu les feuillets reprenant les résultats d'exécution du compte de gestion de la Trésorerie, qui sont similaires aux résultats du compte administratif présenté. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2018 de la Trésorerie, pour la Commune.

Affectation du résultat 2018 - Commune

Le maire propose aux conseillers l'affectation suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté (imputation R 002) 180 000,00 €
- Résultat d'investissement reporté (imputation R 001) 29 352,11 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (imputation R 1068) 68 109,08 €

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2018 pour la Commune, telle que proposée ci-dessus

Budget primitif 2019 - Commune

F. TANTY reprend la parole pour présenter le budget primitif 2019, pour la commune.

Les dépenses du chapitre 011 - charges à caractère général s'élèvent à 118.509,81 euros.

A noter, l'imputation contrat de prestations - 611 a été créée pour la garderie périscolaire. C'est une évaluation très haute. Cette dépense viendra en moins de ce qu'on doit à Chartres Métropole. F. TANTY rappelle que l'ancienne communauté de communes avait la compétence garderie, mais pas Chartres Métropole.

A.BOUTIN explique que nous avons réglé une facture aux P.E.P. (au prorata des mois concernés), mais les calculs sont affinés en fin de saison.

Les charges de personnel sont similaires à l'an passé (140.900 euros). F. TANTY expose que les agents communaux n'ont pas droit à la prime défiscalisée, mise en place par le gouvernement suite au mouvement des gilets jaunes.

Les montants pour les indemnités des élus ne bougent pas.

L'imputation 6552 - Aide sociale du département a été regroupée avec les autres charges dues à Chartres Métropole dans le cadre de la CLETC à l'imputation 739211 - allocation de compensation négative, notamment le SDIS, le syndicat électrique, l'éclairage public... Il rappelle que ces charges seront dues à minima sur deux ans. Un calcul rapide fait état de 50 à 60.000 euros dus. Ensuite, la charge annuelle pour la commune serait d'environ 30.000 euros.

L'imputation 65748 - subventions autres organismes concerne des subventions susceptibles d'être versées à des associations, qui organiseraient des manifestations sur la commune.

Dans les recettes, F. TANTY rappelle la perte du remboursement des salaires par le service Eau / Assainissement.

Les impôts et taxes ont été calculés à taux constant.

Les dotations ont été reproduites comme l'an passé ; le site du ministère n'a pas encore donné les chiffres pour 2019.

Le total des recettes s'élève à 340.459,81 euros, auquel s'ajoutent l'affectation du résultat 2018 (180.000 euros).

La section de fonctionnement s'équilibre donc à 520.459,81 euros.

La section d'investissement s'équilibre à 117.071,35 euros. Pour les dépenses : remboursement du capital d'emprunt, solde de l'élaboration du PLU, logiciels informatiques, achat d'un épandeur de sel, création d'un parcours de BMX. Concernant les recettes : FCTVA, affectation d'une partie du résultat en réserves, subventions d'investissement.

F. TANTY rappelle que ce budget est proposé sans évolution des taux de taxes. Il exprime que nous devons être vigilants sur ce point, car certaines dotations sont calculées par rapport au potentiel fiscal.

Le Maire propose de passer au vote.

Le conseil donne un accord unanime au budget primitif de la Commune pour 2019, tel qu'il a été présenté, et donne son aval pour la stabilité des taux d'imposition, à savoir :

- Taxe d'habitation : 11,89 %
- Taxe foncière bâti : 22,16 %
- Taxe foncière non bâti : 33,55 %.

Redistribution postes adjoints

Le maire expose que suite au décès de Jean-Claude FOUQUET, le poste de premier adjoint est vacant, et à remplacer. Il ajoute, que conformément à la loi Notre, selon notre strate de population, le maire et le premier adjoint sont seuls délégués à la Communauté de Communes.

Il convient de décider si nous continuons à 3 ou 4 adjoints, sachant qu'il ne reste qu'un an de mandature.

F. TANTY expose qu'il n'a pas d'appétence particulière pour le poste de premier adjoint, mais qu'à son sens, le temps qui reste doit servir à préparer le futur. Il ajoute qu'il souhaite que la suite se fasse avec Alain BOUTIN.

Le maire expose qu'il n'est pas aisé d'avoir des précisions sur la procédure à suivre pour prendre cette décision. Il demande aux conseillers de réfléchir à la question, et propose de reporter la délibération ultérieurement.

Il précise cependant qu'il donnera, dans l'attente, une délégation à F. TANTY.

Régularisation délibérations indemnités des élus

Le maire expose que la Trésorerie, dans le cadre de sa mission de contrôle, nous demande de prendre de nouvelles délibérations concernant l'indice brut de référence pour le calcul des indemnités des élus, qui a changé depuis 2014.

Le conseil donne un accord unanime.

Questions diverses

Nous avons reçu les remerciements de la famille de Jean-Claude FOUQUET, pour la gerbe offerte pour les obsèques.

De même, la Préfète et le secrétaire général de la Préfecture ont adressé un courrier suite au décès.

Le maire a reçu un membre du Conseil Départemental des Jeunes, pour l'opération « je capte ». Il s'agit de visiter les communes pour connaître les éventuels soucis de connexion.

Une réunion a eu lieu le 12 mars avec les personnes associées pour le PLU. Pas de grosses difficultés à noter. La Chambre d'Agriculture et la D.D.T. sont d'accord dans l'absolu avec le projet présenté.

Réunion du Conseil d'École le 14 mars.

Réunion du SCOT de Chartres Métropole le 22 mars : pour la mise en place de plus de liberté pour les communes. La trame verte a été évoquée, doit être prolongée jusqu'à Maintenon.

Le syndicat scolaire a voté son budget primitif le 27 mars.

Conseil de Chartres Métropole le 28 mars : les tarifs de l'eau ne devraient pas bouger.

Permanence électorale le 30 mars : deux personnes sont venues s'inscrire.

Tour de tapis

C. PICHOT : évoque le Comité des Fêtes, qui doit tenir une assemblée générale le 26 avril prochain, pour élire ses membres.

B. LEMAIRE : Evoque l'association « Boulevard du Graff », pour animation sur la commune à moindre frais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 20.